

COMMUNE DE SAINT-MARIENS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARIENS, dûment convoqué, s'est réuni
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel BOURREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 – Nombre de membres présents : 12 – Votants : 16

DATE DE CONVOCATION : 12/09/2023

PRESENTS : M. BOURREAU, Maire ; Mmes CHARTIER, MAINVIELLE, MM. CHARTIER,
LESCA, Adjoints ;
Mmes GUIBERT, NIETO, SOARES, MM. TARIF, BOUCHAN, GARSAUD, ISRAEL.

ABSENTS EXCUSES : Mmes MARION, DANTAS, MM. ARNAUD, AVRIL.

ABSENTS : Mmes VIGEAN, BETILLE, M. GARUZ.

POUVOIRS : Mme MARION qui a donné pouvoir à Mme SOARES,
Mme DANTAS qui a donné pouvoir à Mme GUIBERT,
M. AVRIL qui a donné pouvoir à Mme NIETO,
M. ARNAUD qui a donné pouvoir à M. GARSAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme SOARES.

DELIBERATION N° 2023-32 – COMMUNAUTE DE COMMUNES LATITUDE NORD
GIRONDE – DEMANDE FONDS DE CONCOURS TRAVAUX D'EXTENSION DU
CIMETIERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde (CCLNG) a maintenu le dispositif de fonds de concours à destination des communes membres pour les accompagner dans leurs dépenses d'investissement, notamment pour l'extension du cimetière de Saint Mariens.

Ainsi, la CCLNG a décidé de mobiliser une somme globale de 170 000 € pour les années 2021, 2022, 2023, à raison de 13 778 € pour la commune, mobilisable une fois.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE,

- De solliciter l'aide financière auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde pour un montant de 13 778 €.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente à cette décision et tous documents s'y rapportant.

La secrétaire de séance,
Marie SOARES

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Marcel BOURREAU